

1510009

DCG

SESSION 2015

**UE 9 – INTRODUCTION À LA
COMPTABILITÉ**

Durée de l'épreuve : 3 heures - Coefficient : 1

SESSION 2015

INTRODUCTION A LA COMPTABILITE

Durée de l'épreuve : 3 heures - coefficient : 1

Document autorisé :

Liste des comptes du plan comptable général, à l'exclusion de toute autre information.

Matériel autorisé :

Aucun matériel n'est autorisé. En conséquence, tout usage d'une calculatrice est interdit et constituerait une fraude (le sujet est adapté à cette interdiction).

Document remis au candidat :

Le sujet comporte 7 pages numérotées de 1/7 à 7/7.

Il vous est demandé de vérifier que le sujet est complet dès sa mise à votre disposition.

Le sujet se présente sous la forme de 4 dossiers indépendants

Page de garde.....	page 1
Présentation du sujet.....	page 2
DOSSIER 1 – Normalisation et droit comptable..... (2 points).....	page 2
DOSSIER 2 – Opérations courantes (9 points).....	page 2
DOSSIER 3 – Opérations de financement et d'investissement (3,5 points).....	page 3
DOSSIER 4 – Opérations d'inventaire..... (5,5 points).....	page 4

*Le sujet comporte les annexes suivantes***DOSSIER 2**

Annexe 1 - Extrait des opérations de la SARL PRORENOV pour le mois de novembre 2014.....page 5

Annexe 2 - Informations concernant la TVA de la SARL PRORENOVpage 6

DOSSIER 3

Annexe 3 - Informations concernant l'emprunt de la SARL PRORENOV page 6

Annexe 4 - Informations concernant l'acquisition d'un matériel industriel..... page 6

DOSSIER 4

Annexe 5 - Informations concernant le véhicule utilitaire de la SARL PRORENOV page 7

Annexe 6 - Régularisations diverses concernant la SARL PRORENOV au 31/12/2014 page 7

AVERTISSEMENT**Si le texte du sujet, de ses questions ou de ses annexes vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement dans votre copie.**

Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie.

Toute information calculée devra être justifiée.

Les écritures comptables devront comporter les numéros et les noms des comptes et un libellé.

SUJET

Vous effectuez un stage au sein du cabinet d'expertise comptable EVCAL Fiduciaire. Afin de tester vos connaissances, votre tutrice, Mme CYNTHIA, chef de mission, vous confie le dossier de la SARL PRORENOV.

L'exercice comptable de la SARL PRORENOV coïncide avec l'année civile et les écritures comptables sont enregistrées dans un journal unique.

Par souci de simplification, on appliquera un taux de TVA de 20%.

DOSSIER 1 – NORMALISATION ET DROIT COMPTABLE

Le règlement portant sur le Plan comptable général (PCG), applicable par toutes les personnes physiques ou morales soumises à l'obligation d'établir des comptes annuels, a été homologué par l'arrêté du 8 septembre 2014 et publié le 15 octobre 2014 au Journal Officiel de la République Française.

Le nouveau plan comptable, élaboré à droit constant, est articulé autour d'une nouvelle structure et d'une nouvelle numérotation.

En préambule à votre stage, votre tutrice vous interroge sur certains points relatifs à la normalisation et au droit comptable.

Travail à faire

- 1. Rappeler les objectifs et le contenu du Plan Comptable Général.**
- 2. Indiquer de quel organisme émane ce document.**
- 3. Citer deux organismes dont les écrits participent à la doctrine comptable française.**

DOSSIER 2 – OPÉRATIONS COURANTES

La SARL PRORENOV, cliente du cabinet EVCAL Fiduciaire, est une entreprise spécialisée dans la rénovation de biens immobiliers.

Remarque : La SARL PRORENOV a fait le choix d'inscrire les frais accessoires sur achats dans les comptes de charges par nature.

A - Opérations courantes du mois de novembre 2014

Travail à faire

- 1. Expliquer l'utilité d'un effet de commerce pour un fournisseur.**
- 2. Indiquer les raisons pour lesquelles la lettre de change magnétique n'est pas traitée en comptabilité comme un véritable effet de commerce.**

3. À partir de l'annexe 1, enregistrer dans le journal de la SARL PRORENOV les opérations courantes de novembre 2014.

B - Taxe sur la Valeur Ajoutée

Mme CYNTHIA vous communique en annexe 2 les informations nécessaires à l'établissement de la déclaration de TVA du mois de décembre 2014.

La SARL PRORENOV n'a pas exercé d'option concernant la TVA.

Travail à faire

1. Exposer les régimes de TVA applicables aux prestations de services en France.
2. À l'aide de l'annexe 2, calculer le montant de la TVA due ou le montant du crédit de TVA à reporter, au titre du mois de décembre 2014.
3. Enregistrer la déclaration de TVA correspondante.

DOSSIER 3 – OPÉRATIONS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Pour financer l'acquisition d'un échafaudage de façade, la SARL PRORENOV a souscrit un emprunt auprès de la banque CL.

Travail à faire

1. Donner la définition des termes suivants : une dette ; un actif.
2. Indiquer quelles sont les différentes modalités de remboursement d'un emprunt que peut proposer la banque.

À l'aide de l'annexe 3,

3. Présenter la première ligne du tableau de remboursement de l'emprunt selon le modèle ci-dessous.

Date d'échéance	Capital restant dû début de période	Intérêts	Amortissement du capital	Annuité

4. Comptabiliser la mise à disposition des fonds le 1^{er} juillet 2014.

À l'aide de l'annexe 4,

5. Calculer le coût d'acquisition de l'échafaudage.
6. Enregistrer l'entrée de ce matériel dans le patrimoine de l'entreprise.

DOSSIER 4 – OPÉRATIONS D'INVENTAIRE

Mme CYNTHIA vous demande de l'assister dans la réalisation de certains travaux d'inventaire.

A - Amortissements

La SARL PRORENOV avait fait l'acquisition d'un véhicule utilitaire le 1^{er} juillet 2012. Elle avait décidé, afin de respecter au mieux la définition de l'amortissement, d'établir le plan d'amortissement de ce véhicule en choisissant les kilomètres parcourus comme unité d'œuvre. Elle prévoyait d'utiliser le véhicule jusqu'au 31 décembre 2016.

En raison d'un élargissement de sa zone de clientèle et des kilomètres supplémentaires à parcourir, une révision du plan d'amortissement s'impose.

Travail à faire

1. Donner les définitions suivantes :
 - l'amortissement,
 - la valeur résiduelle d'un actif amortissable.
2. Indiquer quelles sont les différentes causes de révision du plan d'amortissement d'un actif amortissable.

À l'aide de l'annexe 5,

3. Présenter le plan d'amortissement révisé du véhicule selon le modèle ci-dessous pour les années 2012 à 2016.

Exercice comptable	Base amortissable	Dotation de l'exercice	Amortissements (cumulés)	VNC en fin de l'exercice

4. Enregistrer l'écriture nécessaire au 31 décembre 2014 concernant l'amortissement du véhicule selon ce plan d'amortissement révisé.

B - Régularisations diverses

Votre tutrice a procédé à la révision de l'ensemble des comptes afin d'établir les comptes annuels 2014. Il ne reste plus qu'à comptabiliser quelques opérations en suspens.

Travail à faire

1. Préciser la différence entre un client douteux et un client litigieux.
2. Énoncer et expliquer le principe comptable justifiant la constatation d'une dépréciation.
3. Donner la définition d'une dépréciation.
4. À partir de l'annexe 6, enregistrer dans le journal de la SARL PRORENOV les écritures nécessaires au 31 décembre 2014.

ANNEXE 1

Extrait des opérations de la SARL PRORENOV pour le mois de novembre 2014

Le 02/11/2014 : reçu du fournisseur DUPOLIN la facture n° 1066.

- 100 pots de peinture blanc mat, brut unitaire : 100 € HT,
- remise : 10 %,
- un escompte de 1 % sur le montant des marchandises est proposé si le paiement intervient sous 10 jours,
- port forfaitaire : 200 € HT.

Le 03/11/2014 : reçu du fournisseur LECASTO la facture n° 2030.

- 3 palettes de carrelage, brut unitaire : 1 200 € HT,
- les 3 palettes sont consignées 50 € chacune.

Le 8/11/2014 : reçu du fournisseur DUPOLIN la facture d'avoir n° A5025.

- retour de 10 pots de peinture achetés le 02/11/2014,
- un rabais supplémentaire de 5 % est consenti sur les produits conservés.

Le 10/11/2014 : paiement par chèque n° 257 adressé au fournisseur DUPOLIN pour solde de tout compte. Ce chèque qui solde la facture du 02/11/2014 tient compte de l'avoir du 08/11/2014 et de l'escompte proposé.

Le 12/11/2014 : facture n° 2026 adressée au client BENOIT relative à la rénovation d'un studio.

- Total : 8 000 € HT,
- règlement au 31/12/2014 par lettre de change relevé magnétique.

Le 16/11/2014 : reçu du fournisseur PIERRES-JAPON la facture n° 130.

- pierre de « pas japonais », montant total : 800 000 JPY,
 - le cours au 16/11/2014 est 1 JPY = 0,008 €.
- Le transitaire en douane IMPORT-SERVICES est chargé des formalités douanières.

Le 18/11/2014 : reçu du transitaire IMPORT-SERVICES la facture n° 645.

- TVA sur les marchandises importées,
- honoraires du transitaire : 250 € HT,
- le transitaire a opté pour la TVA d'après les débits.

Le 19/11/2014 : reçu du fournisseur LECASTO la facture d'avoir n° 42 pour déconsignation des palettes.

- deux palettes sont déconsignées au prix de 40 € HT,
- la troisième palette, détériorée, est facturée 50 € HT.

Le 20/11/2014 : escompte auprès de la banque CL de la lettre de change relevé magnétique créée le 12/11/2014.

Le 22/11/2014 : avis de crédit n° 36 de la banque CL concernant l'escompte demandé le 20/11/2014.

- intérêts : 90 €,
- frais bancaires 20 €,
- TVA : 4 €,
- net crédité : 9 486 €.

Le 25/11/2014 : reçu du client ASSERAT un chèque d'acompte n° 5729 d'un montant de 2 400 € relatif à un chantier de rénovation.

Le 28/11/2014 : règlement au fournisseur PIERRES-JAPON de la facture n° 130 par virement bancaire n° 7576; le cours du Yen à ce jour est le suivant : 1 JPY = 0,009 €.

ANNEXE 2
Informations concernant la TVA de la SARL PRORENOV

Opérations soumises à TVA en décembre 2014 :

Opérations	Montant HT	Montant TVA
Prestations de services facturées	180 000 €	36 000 €
Prestations de services encaissées	150 000 €	30 000 €
Achats de fournitures et matériaux	50 000 €	10 000 €
Achats de services facturés	20 000 €	4 000 €
Achats de services réglés	25 000 €	5 000 €
Acquisitions d'immobilisations	25 000 €	5 000 €

Tous les prestataires de services de la SARL PRORENOV ont opté pour la TVA acquittée sur les débits.

ANNEXE 3
Informations concernant l'emprunt de la SARL PRORENOV

- Capital emprunté : 20 000 €
- Durée de l'emprunt : 5 ans
- Taux d'intérêt : 5 %
- Date de mise à disposition des fonds : le 01/07/2014
- Date de la 1ère échéance : le 30/06/2015
- Remboursement par annuités constantes de 4 619,50 €

ANNEXE 4
Informations concernant l'acquisition d'un matériel industriel

Fournisseur : COMABI

Facture n° 568 du 15/07/2014 :

- Montant brut : 20 000 € HT,
- Escompte immédiat : 2 % sur la valeur du matériel,
- Transport et installation : 1 400 € HT.

ANNEXE 5
Informations concernant le véhicule utilitaire de la SARL PRORENOV

- Date d'acquisition et de mise en service le 01/07/2012
- Prix d'acquisition : 23 000 €
- Valeur de revente prévue au 31/12/2016 : 3 500 €
- Frais de remise en état estimés à 500 € pour la cession
- Rythme de consommation prévu des unités d'œuvre au 01/07/2012 :
 - 2012 : 20 000 kms
 - 2013 : 40 000 kms
 - 2014 : 50 000 kms
 - 2015 : 60 000 kms
 - 2016 : 30 000 kms
- Unités d'œuvre révisées au 01/01/2014 :
 - 2014 : 60 000 kms
 - 2015 : 70 000 kms
 - 2016 : 10 000 kms
- Date de revente révisée au 31/03/2016
- La valeur résiduelle nette des coûts de sortie demeure inchangée suite à cette révision du plan d'amortissement.

ANNEXE 6
Régularisations diverses concernant la SARL PRORENOV au 31/12/2014

- 1) Le client MANON rencontre des difficultés financières ; la SARL PRORENOV ne pourra récupérer que la moitié de sa créance d'un montant de 1 200 €.
- 2) Le client JACKY n'a toujours pas réglé le solde de sa créance de 2 400 € depuis 2013.
Au 31 décembre 2013, une dépréciation de 40% de cette créance avait été constituée.
Au 31 décembre 2014, cette créance doit être considérée comme irrécouvrable.
- 3) Un nouvel emprunt de 20 000 € a été souscrit le 1^{er} juillet 2014 au taux de 5 %.
La première échéance interviendra le 30 juin 2015.
- 4) Un prélèvement mensuel de 30 € a été effectué le 15 décembre 2014 sur le compte bancaire de la SARL PRORENOV ; il concerne un abonnement à la revue technique ADAPT-PRO pour la période du 15 décembre 2014 au 15 janvier 2015.
- 5) La SARL PRORENOV a terminé, le 21 décembre 2014, le chantier du client NICOLAS. La facture correspondante d'un montant de 1 500 € HT n'a pas été établie à la clôture de l'exercice.